

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 43

No.:

DIFFUSION: RELEASE: Pour diffusion immédiate Le 11 mai, 1979

EXPULSION DE M. MIJAT TOMIC, VICE-CONSUL DU CONSULAT GÉNÉRAL DE LA YOUGOSLAVIE À TORONTO

Le ministère des Affaires extérieures a demandé aujourd'hui à l'ambassadeur de la Yougoslavie de prendre les mesures nécessaires pour que M. Mijat Tomic, vice-consul du Consulat général de la Yougoslavie à Toronto, quitte le Canada dans les sept jours. Se fondant sur des renseignements reçus du Service de sécurité de la GRC, le Gouvernement du Canada en est venu à la conclusion que M. Tomic s'était livré à des activités incompatibles avec son statut consulaire. Monsieur Tomic s'était servi de son poste au Canada pour exercer des pressions indues sur des Canadiens d'origine yougoslave dans le but d'obtenir d'eux des renseignements et d'influer sur le cours des événements au sein de la communauté canado-yougoslave.

Le Gouvernement du Canada entretient des relations amicales avec la Yougoslavie, un autre État fédéral. Le geste que pose aujourd'hui le gouvernement s'inscrit dans le contexte de sa ferme intention de faire tout ce que lui permet la loi canadienne pour décourager les activités qui contribuent à susciter des tensions entre Yougoslaves qui ont choisi de s'établir au Canada.